

**Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement de CHF 75'000.- destiné à l'acquisition de l'équipement et du mobilier d'exploitation des nouveaux locaux de la surélévation de l'école et à leur équipement en signalétique**

- Vu la nécessité d'acquérir l'équipement et le mobilier d'exploitation de la nouvelle buvette multisports ;
- vu la nécessité d'équiper les nouveaux locaux d'une signalétique ;
- vu que la délibération 7/2019 du 30 octobre 2019 concernait la construction et précisait que ces éléments feraient l'objet d'une demande spécifique ;
- vu le devis estimatif établi par le service technique communal du 8 avril 2021;
- vu les travaux de la commission Aménagement-Mobilité-Travaux du 15.04.2021;
- conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

**LE CONSEIL,**

**D E C I D E**

Par 15 voix pour et 1 abstention,

1. d'acquérir l'équipement et le mobilier d'exploitation des nouveaux locaux de la surélévation de l'école et de les équiper en signalétique ;
2. d'ouvrir, en conséquence, à Monsieur le Maire un crédit de CHF 75'000.- destiné au financement de cette opération ;
3. de comptabiliser la dépense prévue à l'article 2 dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Puplinge, dans le patrimoine administratif ;
4. d'amortir cette dépense au moyen de 8 annuités, dès la première année suivant l'utilisation du bien, estimée à 2021 ;
5. de financer le montant net de la dépense par les disponibilités communales ou le recours à l'emprunt.

  
Carole DISTASI  
Présidente

  
Patrick ARTER  
Secrétaire